



PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE

Séance extraordinaire du conseil tenue le 25 janvier 2021 à 19 heures en vidéo conférence Zoom.

Étaient présent(e)s :

Monsieur Yves Sohier, maire
Madame Marie-Laure Rioux, conseillère
Madame Louise Lévesque, conseillère
Madame Guylaine Marin, conseillère
Madame Mélodie Chesnel, conseillère
Monsieur Rémy-Richard Leclerc, conseiller
Monsieur Félix Labrecque, conseiller

Aussi présentes :

Madame Mélanie Lévesque, adjointe administrative

Était absente : Madame Manon Trépanier, directrice générale et secrétaire-trésorière

VÉRIFICATION DU QUORUM-OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, M. Le Maire Yves Sohier, ouvre la séance à 19h15 et souhaite la bienvenue aux membres du conseil. Mme Mélanie Lévesque, adjointe administrative, agit comme secrétaire.

M. Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour;

1. Ouverture de la séance
2. Mot de bienvenue
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Résolution : 2021-01-16 – Dépôt de demande d'aide financière – Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR) – Projet de mise en valeur touristique et historique du site du Phare de La Martre
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MÉLODIE CHESNEL, ET UNANIMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre tel que présenté.

RÉSOLUTION : 2021-01-16 – DÉPÔT DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FONDS D'AIDE AUX INITIATIVES RÉGIONALES (FAIR)

CONDISÉRANT QUE la Municipalité de La Martre souhaite déposée une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR);

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE GUYLAINE MARIN ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE :

- Présente une demande d'aide financière au Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR) pour le projet « Mise en valeur du site touristique et historique du Phare de La Martre »;
- Autorise monsieur Yves Sohier, maire, à signer, pour et au nom de la Municipalité de La Martre, tous les documents relatifs au Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR);
- Que la Municipalité de La Martre investisse la mise de fonds minimale de 20%.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE LOUISE LÉVESQUE ET UNANIMEMENT RÉSOLU que la séance soit levée à 19 h 54.

Yves Sohier
Maire

Mélanie Lévesque
Adjointe administrative